

---

**Nombre de membres**

**Séance du Lundi 14 octobre 2024**

**en exercice** : 10

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze octobre l'assemblée régulièrement convoqué le 7 octobre 2024, s'est réunie sous la présidence d'Alain MIQUEL.

**Présents** : 10

**Sont présents** : Alain MIQUEL, Antoine FERNANDEZ, Stéphanie BARATA, Martine CASTERA, Jean-Pierre DOUMENS, Daniel LARDEAU, Pascal MAURY, Régine BERNADAC-DESCOMBES, Marina DA COSTA, GONDAL Alain.

**Votants** : 10

**Secrétaire de séance** : Martine CASTERA

---

**Ordre du Jour** :

- Convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée B 883, située 185 Emplau et Peyret à la Société Valocôme SAS,
- Convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée B 894, située lieu-dit Emplau et Peyret à la Société Valocôme SAS,
- Création de garages et ateliers pour les services techniques,
- SDE 09 : travaux de sécurisation BT Route des Côtes s/P1 « Village ».
- Questions diverses.

**Ouverture de la séance à 19h00**

Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Demande de M. COUSTENOBLE pour l'installation d'un mobil home sur le plateau de Beille :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal présents la demande de M. COUSTENOBLE en tant que gérant de Nord Attitude d'installer un mobil home sur le plateau de Beille pour la surveillance de ses chiens lors d'évènements climatiques importants (vent, neige etc...), et qu'il avait alors décidé de lui demander de venir pour expliquer plus clairement ses motivations.

M. COUSTENOBLE étant présent, M. le Maire lui donne la parole.

Il explique que c'est dans un but non lucratif, qu'il ne louera pas son mobil home à des touristes ou autres personnes, mais que c'est dans un but professionnel. En effet possédant 32 chiens pour son activité de balade en traîneau, il souhaite pouvoir être au plus près de ses bêtes afin de les surveiller en cas d'intempéries fortes ou autres problèmes qui pourraient surgir. De plus, pour son activité cela lui permettrait de faire des économies, car pour s'assurer du bien-être de ses chiens, il fait 4 à 5 fois l'aller-retour par jour. De plus il explique que s'il avait l'autorisation, il installerait le mobil home au plus près de son exploitation, voire au sein de celle-ci. Il informe les membres du conseil présents que ce serait en attente de la finalisation du GAEC qu'il est entrain de monter, à savoir jusqu'au printemps 2026.

Des membres du conseil municipal rappelle que plusieurs communes se sont battues pour éviter toutes constructions sur le plateau de Beille afin de ne pas altérer le cadre actuel, ils craignent que cela crée un précédent et qu'il soit par conséquent dans l'obligation de dire oui à toute demande.

M. le Maire propose de rédiger une convention bien cadrée jusqu'en 2026 pour concilier ce qui a été toujours dit et permettre la gestion de la meute de chiens à M. COUSTENOBLE.

**DE 028 2024 – Convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée B 883, située 185 Emplau et Peyret à la Société Valocôme :**

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, que Mme GIANNICI était présente lors du conseil précédent pour présenter la société Valocôme, qui souhaite reprendre en location l'antenne implantée sur la parcelle B 883 et actuellement gérée par Hivory.

Il rappelle les propositions de la Sté Valocôme :

- Location pour une durée de 12 ans à effet du 21/07/2034, tacitement reconductible, à la société VALOCÔME, l'emplacement de 96m<sup>2</sup> environ sur la parcelle cadastrée B 883,

- Une indemnité de réservation de 2000 € (200€ versés à la signature + 9 x 200€/an),
- Un loyer annuel de 3800 € net (comprenant toutes charges éventuelles y compris la TVA si le Contractant y est assujetti) avec une indexation fixe annuelle + 1%

**Accord à l'unanimité des membres présents.**

**DE 029 2024 – Convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée B 894, située Emplau et Peyret à la Société Valocîme :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal présents que la société Valocîme est également intéressée par l'antenne téléphonique se trouvant sur la parcelle B 894 gérée actuellement par Hivory.

Il rappelle les propositions faites par Valocîme :

- Location pour une durée de 12 ans à effet du 15/10/2027, tacitement reconductible, à la société VALOCÎME, l'emplacement de 200 m2 environ sur la parcelle cadastrée B 894,
- Une indemnité de réservation de 600 € (200€ versés à la signature + 2 x 200€/an),
- Une avance de loyer de 2400 € (800€ versés à la signature + 2 x 800€/an), imputable à hauteur de 200 € par an et sur toute la durée de la convention (soit sur 12 ans),
- Un loyer annuel de 4000 € brut (comprenant toutes charges éventuelles y compris la TVA si le Contractant y est assujetti) avec une indexation fixe annuelle + 1%

**Accord à l'unanimité des membres présents.**

**DE 030 2024 – Délibération pour les travaux de sécurisation BT Route des Côtes s/P1 « village »:**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux sur le réseau électrique doivent être réalisés "Sécurisation BT Route des Côtes s/P1 "village".

Ces travaux relèvent du SDE 09, à qui la commune a demandé une estimation des travaux.

Le SDE 09 a communiqué le montant estimé des travaux qui s'élèvent à 135 000,00 € T. T. C, maîtrise d'œuvre du SDE comprise.

Compte-tenu du reversement de la TICFE communale au SDE 09, le Syndicat prend entièrement à sa charge ces travaux et aucune participation financière n'est demandée à la commune.

Toutefois, la commune doit confirmer sa demande de réalisation de travaux, et doit s'engager à réserver un lieu pour entreposer les matériaux nécessaires à la réalisation des travaux et indiquer un lieu où l'entreprise pourra déposer les éventuels matériaux inertes des tranchées non réutilisables en remblaiement. À défaut, la commune prendra à son compte la mise en décharge.

**Accord à l'unanimité des membres présents.**

**Création de garages et atelier pour le service technique communal :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal présents que lors d'une précédente séance il a fait part de son souhait de créer des garages et atelier pour les agents du service technique afin d'améliorer leurs conditions de travail. Il rappelle qu'initialement il était prévu de modifier le local sous le préau mais étant une vieille structure il était préférable de revenir au projet initié en 2010 par l'ancienne municipalité et créer de nouveaux bâtiments.

M. le Maire souhaite y incorporer un coin douche, repas pour les agents restant sur place entre midi et 14h. Il demande l'autorisation de contacter l'architecte qui a réalisé les plans en 2010 pour les réactualiser ainsi que le montant des travaux.

Un des membres du conseil municipal demande s'il ne serait pas éventuellement possible d'envisager une structure dans le style des bâtiments agricoles pour limiter le coût. Il lui a répondu qu'il faut que les agents puissent travailler en toute sérénité et confortablement.

**Questions diverses :**

➤ **Employés communaux :**

Un des membres du conseil municipal demande comment se passe le retour de l'agent qui était en autorisation d'absences syndicales.

M. le Maire répond que les 2 agents forment une bonne équipe, qu'ils s'entendent bien et que les 2 sont très volontaires et que le travail demandé est réalisé dans les meilleures conditions.

➤ **Route de Sinsat :**

Un des membres du conseil municipal demande qui est intervenu pour le nettoyage de la route de Sinsat. M. le Maire répond que ça doit être les agents de la CCHA, mais qu'il n'en a pas la certitude car cette fois-ci il n'a pas vu les équipes intervenantes et que personne n'a contacté la mairie pour informer d'une intervention quelconque.

En raison de l'incertitude d'appartenance de cette route, il est proposé de contacter M. MIQUEL du Service des Routes du Département basé à Tarascon sur Ariège.

➤ **Goudronnage :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de goudronnage prévus en 2024 ont été réalisés et terminés.

➤ **Rempart de la digue de Verdun :**

Un des membres du conseil municipal demande où en sont les études, M. le Maire répond qu'elles sont toujours en cours par le Syamar.

➤ **Pont en ciment Route de Sinsat :**

Un des membres du conseil municipal s'inquiète de la solidité du pont se trouvant sur la route de Sinsat, car malgré la limitation de tonnage de gros gabarits passent malgré tout. Qu'est-il possible de faire pour limiter la circulation de gros gabarit et la fragilisation du pont.

M. le Maire répond qu'il va se renseigner.

➤ **Miroirs d'agglomération :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la subvention demandée au titre des amendes de police a été attribuée à la commune pour un montant de 1026,00 €.

Les miroirs vont être prochainement acquis et dès réception seront mis en place par les agents techniques.

Monsieur FERNANDEZ, 1<sup>er</sup> adjoint, quitte la séance pour raisons professionnelles à 20h15.

➤ **Cabane des Isarges :**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a 3 demandes de location pour la saison hivernale pour la cabane des Isarges.

Il faut choisir entre 2 personnes.

Un membre du conseil municipal demande s'il y a eu une réponse à la suite de la demande de subvention pour l'acquisition d'un paratonnerre.

M. le Maire répond que pour le moment, il n'y a pas de retour.

Un autre membre du conseil municipal propose de voir avec le GP pour faire les demandes de subventions pour ce paratonnerre.

➤ **Déchets verts :**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que la CCHA (Communauté de Communes de la Haute-Ariège) a mis en place un système de broyage de branches dans les communes désireuses de bénéficier de ce service.

Il explique que les 3 premières interventions sont gratuites, et pour le coût de plus d'interventions.

➤ **Parc Naturel Régional (PNR) :**

M. le Maire informe qu'une enquête publique est en cours pour la révision de la charte du PNR pour l'extension de son périmètre, dont Verdun devrait faire partie.

➤ **Pont sur la rivière à l'entrée du village :**

Un des membres du conseil municipal informe M. le Maire de la nécessité de nettoyer le pont à l'entrée de la commune, car la végétation pousse entre les pierres, cela fait sale et de plus altère la solidité du muret.

M. le Maire répond qu'il va en faire part aux services concernés.

***Levée de la séance à 20h45***